



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Application du relèvement du seuil de puissance photovoltaïque

Question écrite n° 30567

#### Texte de la question

Mme Yolaine de Courson attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur le relèvement du seuil de puissance au-delà duquel il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments notamment agricoles. Mme la députée se félicite de cette décision prise par Mme la ministre lors du dernier salon de l'agriculture en février 2020. Les contraintes administratives liées à ces appels d'offres sont un frein important pour les petites structures comme les exploitations agricoles. La France ambitionne au travers de la dernière PPE d'augmenter de façon significative la part du photovoltaïque dans son *mix* énergétique avec la volonté d'augmenter de 900 mW par an l'installation de panneaux sur les bâtiments. Mme la députée partage l'ambition de Mme la ministre d'agir fortement en faveur d'une transition énergétique rapide face à l'urgence climatique. Cette mesure y participe largement et encourage fortement les investissements privés dans ce domaine. C'est aussi une source non négligeable de revenus et une opportunité de diversification pour les agriculteurs, qui sont les premiers à subir les impacts du changement climatique. Mme la députée s'inquiète cependant de l'impact négatif que pourrait causer un retard trop important de la mise en application de ce relèvement. Cette mesure est en effet un puissant catalyseur pour les porteurs de projet qui hésitaient à investir dans le solaire ; il serait contreproductif que, pour des raisons uniquement administratives, la dynamique retombe. Aussi, elle compte sur son soutien pour que toutes les mesures nécessaires soient prises pour accélérer la mise en œuvre d'une mesure salubre, dans un contexte de crise écologique et de recherche d'une autonomie énergétique durable pour le pays.

#### Texte de la réponse

Un relèvement du seuil de l'arrêté tarifaire destiné à soutenir les projets photovoltaïques sur bâtiment est en cours d'élaboration. Initialement annoncé à 300kW, ce seuil sera remonté à 500kW afin de dynamiser cette filière essentielle pour la transition énergétique. Les consultations sur ce projet auront lieu à l'automne 2020. Le projet d'arrêté tarifaire a ainsi été examiné en conseil supérieur de l'énergie le 29 septembre et le processus de notification à la Commission européenne sera enclenché afin que celle-ci vérifie sa compatibilité avec les lignes directrices relatives aux aides d'État. Malgré l'importance de pouvoir finaliser rapidement ce projet, ces délais incompressibles ne permettront pas une publication de ce texte avant début 2021.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Yolaine de Courson](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30567

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2020](#), page 4360

**Réponse publiée au JO le :** [20 octobre 2020](#), page 7345